

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-115 du 22/03/2026

OBJET : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à un Adjoint

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2026.13 du 22 mars 2026, fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026.14 du 22 mars 2026 relative à l'élection des 8 adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Fabrice GAY en qualité de 5^{ème} Adjoint au Maire, en date du 22 mars 2026,

Considérant la nécessité, pour la bonne administration locale, de déléguer à Monsieur Fabrice GAY, Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions relevant du domaine **de la sécurité et de la tranquillité publique**,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Fabrice GAY, Adjoint au Maire, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour intervenir dans les domaines suivants : **sécurité et tranquillité publique**.

Il assumera les fonctions et missions suivantes en lieu et place et concurremment avec le Maire :

- Suivi et pilotage du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Animation du dispositif « voisins vigilants » en lien avec les services de gendarmerie et la police municipale ;
- Relations partenariales avec la gendarmerie (convention de coordination, ...) ;
- Relais auprès des acteurs de la sécurité civile (Centre de secours, sécurité civile,...) ;
- En matière de vidéo protection : réflexion sur l'évolution du système de vidéoprotection, visionnage des images après habilitation préfectorale ;
- Réflexion, proposition et mise en place de toute action de prévention ou d'amélioration dans le domaine de la sécurité routière ou de la sécurité publique ;
- Suivi des arrêtés municipaux en lien avec la sécurité routière et la sécurité publique ;
- Suivi technique des différents moyens de protection des bâtiments communaux, et relations avec la société prestataire de télésurveillance ;
- Suivi des dossiers en lien avec la tranquillité publique (bruit, conflits de voisinage, dégradations de l'espace public, ...) ;
- Réflexion, propositions et mise en place des dispositifs de sécurité pour les manifestations communales et suivi de l'application des directives préfectorales et des forces de sécurité (sécurité sanitaire, sécurité publique,...) ;
- Dépôts de plainte au nom de la commune auprès des services de gendarmerie et de police, pour tout type d'infraction ;
- Suivi et participation au Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- Suivi et participation aux rendez-vous de « rappel à l'ordre » ;
- Participation aux instances en lien avec les citoyens français itinérants ;

- Surveillance de toutes les opérations funéraires consécutives au décès et notamment, de l'exécution des formalités et des mesures de police prescrites par les lois et les règlements.

Les opérations concernées sont celles de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation, et celles de fermeture et de scellement du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent au moment de ces opérations.

La délégation porte aussi sur le contrôle par tout moyen l'identité du défunt, la présence à la fermeture du cercueil et à l'apposition de deux cachets de cire revêtus du sceau de l'autorité administrative compétente lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps et en cas de transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt, lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent.

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Fabrice GAY pour la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante relatifs aux fonctions et missions énoncés ci-dessus et ne portant pas décision.

Article 2 :

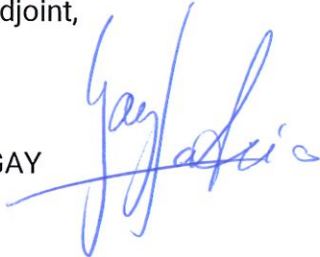
Le Maire de la commune de Chatuzange le Goubet est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Drôme,
- Monsieur le Trésorier de la commune.

Fait à Chatuzange le Goubet,
Le 22/03/2026,

Notifié le : 22/03/2026
Le 5^{ème} Adjoint,

Fabrice GAY



Le Maire,

Elise CLÉMENT



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site internet communal le :